

Défendre localement la laïcité et une pensée libre

Aux Élus Municipaux

Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis et Camarades,

La Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) vous adresse d'abord toutes ses félicitations pour votre élection comme Élu(e) Municipal(e).

Nous voudrions de prime abord nous présenter : la Libre Pensée est la plus ancienne association laïque de ce pays. Les premiers Cercles de Libres Penseurs ont été constitués en 1847 dans le grand Mouvement de Liberté qui allait donner les Révolutions en Europe et la Révolution de 1848 en France.

Elle a été constituée sur le plan national en 1866 à la veille de la Commune de Paris, Elle a toujours regroupé tous les courants du Mouvement Ouvrier, Démocratique et Laïque. Ont agi en son sein et en son nom les plus grands noms de la Démocratie, de la Laïcité et de la République authentique : Victor Hugo, Jules Ferry, Ferdinand Buisson, Jean Jaurès, Aristide Briand, Anatole France, Bernard Lecache, Jean Rostand.

La Libre Pensée repose sur 4 Grands principes :

- Elle revendique la Laïcité de l'École publique et de l'État. Toutes les grandes lois de Liberté de 1881, 1882, 1884, 1886, 1901, 1905 ont porté le nom de Libres Penseurs.

- Elle est a-religieuse et refuse tous les Dogmes et Actions des Religions monothéistes en particulier.

- Elle est Pacifiste Internationaliste et récuse le Militarisme et la Guerre.

- Elle est Sociale et combat toutes formes d'exploitation économique, c'est-à-dire qu'elle combat le Capitalisme et toute forme d'Oppression sociale.

"Elle unit ces principes dans son action pour la Totale Émancipation humaine et combat toutes les Oppressions culturelles, religieuses, militaires, économique, politiques, totalitaires".

Elle unit ces Quatre Principes dans son action pour la Totale Émancipation humaine et combat toutes les



La Libre Pensée

fédération nationale de la Libre pensée (FNLP), Membre de l'association internationale de Libre Pensée (AILP)

• 10 et 12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris • Libre.pensee@fnlp.fr • www.fnlp.fr •



Déclaration de Principe de la Libre Pensée

La Libre Pensée se réclame de la Raison et de la Science. Elle n'est pas un Parti ; elle est indépendante de tous les Partis. Elle n'est pas une Église ; elle n'apporte aucun dogme. Elle vise à développer chez tous les hommes l'esprit de Libre Examen et de Tolérance.

Elle regarde les religions comme les pires obstacles à l'Émancipation de la Pensée ; elle les juge erronées dans leurs principes et néfastes dans leur action. Elle leur reproche de diviser les hommes et de les détourner de leurs buts terrestres en développant dans leur esprit la superstition et la peur de l'au-delà, de dégénérer en Cléricalisme, Fanatisme, Impérialisme et Mercantilisme, d'aider les puissances de réaction à maintenir les masses dans l'ignorance et la servitude. Dans leur prétendue adaptation aux idées de liberté, de progrès, de science, de justice sociale et de paix, la Libre Pensée dénonce une nouvelle tentative, aussi perfide qu'habile, pour rétablir leur domination sur les esprits.

Estimant que l'Émancipation de l'Homme doit être poursuivie dans tous les domaines, la Libre Pensée réaffirme sa volonté de combattre également aux côtés de tous les Hommes et Associations qui s'inspirent des mêmes Principes ; toutes les idées, forces ou institutions

qui tendent à amoindrir, asservir ou pervertir les individus ; sa volonté de défendre la Paix, les Libertés, les Droits de l'Homme, la Laïcité de l'École et de l'État.

Estimant que toute croyance est justiciable de la Libre Critique, elle entend n'imposer ni se laisser imposer aucune limite dans l'utilisation du Libre Examen comme méthode de la Pensée Libre.

À ses Adhérents, fraternellement unis dans l'action commune, elle propose la Méthode la plus efficace de perfectionnement individuel et de rénovation collective.

Elle adjure tous les hommes de progrès, oublieux de leurs vaines querelles, de se grouper dans son sein pour travailler à l'avènement d'une Morale rationnelle de bonheur, de Dignité humaine et de Justice sociale.

La Libre Pensée défend le Principe Constitutionnel de Laïcité et la Séparation des Églises et de l'État, garantie notamment par la loi du 9 décembre 1905. Pour ce faire, elle entend utiliser tous les moyens nécessaires, y compris les voies du recours devant les Juridictions compétentes, pour en interdire toute tentative de remise en cause directe ou indirecte.

Oppressions culturelles, religieuses, militaires, économiques, politiques, totalitaires. Elle exprime cela dans sa Déclaration de Principe qui constitue l'Article 2 de ses Statuts Nationaux.

Vous êtes déjà confronté(e)s au sein de votre Conseil Municipal à différentes questions ayant trait à la Laïcité et à la Liberté de Conscience (qui est de croire comme de ne pas croire). Pour la Libre Pensée, il ne peut y avoir de Liberté de Conscience sans Liberté d'Expression et sans Liberté d'Association. Ce sont des libertés fondamentales qui sont gravement menacées par la loi dite « Séparatisme » du 24 août 2021.

Cette loi impacte directement l'action et le rôle des élus et des Conseils municipaux puisqu'elle tend à corseter la Liberté d'Association par l'obligation des Contrats d'Engagement Républicain qui imposent une véritable idéologie d'État, liberticide et totalitaire par essence. Le Ministre de l'Intérieur a récemment annoncé qu'une deuxième loi « Séparatisme » était en préparation pour renforcer le dispositif de Répression contre la Liberté d'Association.

Ces dispositifs répressifs empêchent la Liberté Communale d'aider la Vie Associative, de prêter des salles municipales pour pouvoir se réunir ou d'attribuer des subventions publiques

pour les Associations qui le souhaitent pour aider à mener leurs actions à destination des concitoyens de la commune.

C'est bien le Droit d'Association impulsé par la Grande Œuvre de la Révolution Française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 qui est remis profondément en cause. Ce droit a été clairement explicité par cette Déclaration entrée définitivement dans l'Histoire humaine :

Dès que l'on reçoit un Mandat du Peuple, il convient d'agir pour le

Dans la constitution

Article 2

Le but de toute association politique est la conservation des Droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression...



Article 6

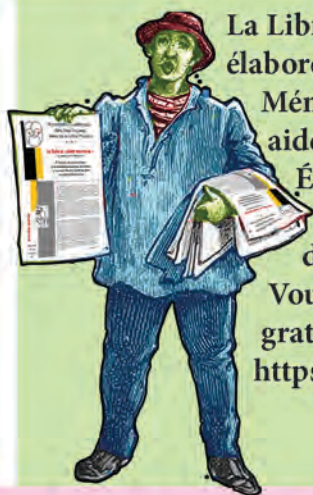
La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents...

Article 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi...

Article 11

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.



La Libre Pensée a élaboré un Guide des Élus - Mémento laïque pour aider et conforter les Élus Municipaux dans leurs actions de tous les jours.

Vous pouvez le télécharger gratuitement sur :

<https://fnlp.fr/2026/02/special-municipales-2026/>

ou par ce QRCode :



Addendum au Guide des Élus

Lorsque le FNLP a diffusé son *Petit mémento pour une gestion laïque des communes* en vue des Élections municipales, la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un Statut de l'Élu local n'était pas entrée en vigueur. Elle ne l'est, d'ailleurs, pas entièrement : de nombreux Décrets d'application sont en attente de publication.

Ce texte vise principalement à améliorer la situation matérielle des Élus (Indemnités, Retraite, Décharges de

service dans le public comme dans le privé, Accompagnement lors de la sortie de mandat).

Néanmoins, la loi du 22 décembre 2025 introduit un nouvel article L. 1111-13 dans le Code Général des Collectivités Territoriales dont le premier alinéa est ainsi rédigé : « Dans l'exercice de son mandat, l'Élu local s'engage à respecter les principes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. » Dans

la mesure où l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose déjà que la République est "laïque" et sous réserve de l'appréciation souveraine du Juge dans l'avenir, cette référence à la Devise républicaine et au Principe de Laïcité ne devrait pas restreindre, par rapport à ce qu'elles sont actuellement, les Libertés de Conscience et d'Expression des Élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions, telles qu'évoquées dans le Guide.

respecter et le mettre en œuvre. Cela ne peut s'entreprendre uniquement de façon solitaire et isolée mais, le plus souvent par soucis d'efficacité, avec d'autres. C'est pourquoi, la Liberté d'Association est une question fondamentale pour tout Élu du Peuple.

Chacun sait que pour pouvoir résister aux pressions de toutes sortes qui ne manquent pas pour imposer les desideratas des Puissants au Pouvoir et qui mettent en œuvre une Pensée unique pour arriver à leurs fins, il convient d'agir en commun pour analyser, penser, agir pour :

- ☐ Mettre en œuvre et défendre la Démocratie.
- ☐ Promouvoir et restaurer la Laïcité dans une optique de Libertés, et non d'Interdits toujours croissants.
- ☐ Préserver et étendre les Services publics gravement menacés par les Politiques d'Austérité et de Militarisation croissante de la Société et de l'Économie au détriment des Services rendus à la Population.
- ☐ Lutter pour l'Égalité de tous, contre les Discriminations, notamment Racistes et Xénophobes.

Pour tout cela, il faut des outils collectifs pour échanger, analyser, élaborer une véritable Action Municipale, Laïque, Sociale et Démocratique. C'est pour cela que la Libre Pensée a élaboré un Guide



**Une de La Raison,
le mensuel de la Libre Pensée**

des Élus - Mémento laïque pour aider et conforter les Élus Municipaux dans leurs actions de tous les jours. C'est aussi pourquoi la Libre Pensée vous propose de rejoindre son Association des Élus, « *Les Amis de la Libre Pensée* », pour mener en commun toutes ces actions vitales pour défendre la Démocratie, gravement menacée par tous les Gouvernements de la V^{ème} République.

La Démocratie, c'est aussi rendre la Parole au Peuple. C'est pourquoi la Libre Pensée œuvre à instaurer une Constituante Éluée, Libre et Souveraine

qui devra mettre en œuvre de nouvelles Institutions pour un Gouvernement du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple. Plus nombreux nous serons, plus forts nous serons pour agir.

Vous trouverez le Bulletin de Contact et/ou d'Adhésion ci-dessous.

"Nous vous proposons de rejoindre « *Les Amis de la Libre Pensée* » pour défendre la Démocratie, gravement menacée par tous les Gouvernements de la V^{ème} République.

Très amicalement

La Fédération nationale de la Libre Pensée
et son Association d'Élus
« *Amis de la Libre Pensée* »

ÊTRE INFORMÉ - ADHÉRER

Cotisation annuelle : 10 euros (abonnement au bulletin inclus)

Prénom : Nom :

Function elective :

Adresse :

Code postal :

Courriel : @

☐ j'adhère

☐ je souhaite recevoir des informations

Date :

Signature :

A retourner à la Trésorière : Dominique Barbier, 24 rue du Safran, Viville, 16430 Champniers
Chèque à l'Ordre de : Association « Les Amis de la Libre Pensée »